

L'Université Algérienne depuis sa création**Djama Khadidja****Résumé :**

Par sa vocation humaine et sociale, l'université algérienne reflète l'évolution des valeurs et des aspirations du pays. Acteur de premier plan dans le développement socio-économique du pays, elle se fonde sur un important capital de compétence et d'expertise dans le domaine de l'enseignement, de la formation, et de la recherche. Elle connut également des changements sur les plans de l'organisation, de la structuration, et de l'orientation en matière de pédagogie et de recherche

Mots Clés :

Université algérienne; Capital; Enseignement; Changement social

L'Université Algérienne depuis sa création

Par sa vocation humaine et sociale, l'université algérienne reflète l'évolution des valeurs et des aspirations du pays. Acteur de premier plan dans le développement socio-économique du pays, elle se fonde sur un important capital de compétence et d'expertise dans le domaine de l'enseignement, de la formation, et de la recherche. Pendant la période coloniale, l'université a connu une évolution tant quantitative que qualitative. Après l'indépendance, tout en poursuivant sa vocation de formation et de recherche, elle connut également des changements sur les plans de l'organisation, de la structuration, et de l'orientation en matière de pédagogie et de recherche.

Université d'Alger :

1. Epoque coloniale :

Au cours de cette période, l'institution universitaire traversa plusieurs étapes, dont les principales sont les suivantes :

L'université d'Alger créée en 1909 regroupait les quatre écoles supérieures qui existaient antérieurement :

- L'Ecole des Sciences Médicales :

Dès le début de la conquête, l'armée française installa un baraquement pour servir d'hôpital afin de soigner les soldats malades ou blessés au cours des combats qui les opposaient aux habitants d'Alger. Une de ces baraques fut aménagée en salle de conférence ou en 1832, le 2 janvier, le médecin principal du corps d'armée, Stéphanos Poli donna son premier cours de physiologie. Les conférences d'anatomie descriptive seront assurées par le chirurgien major Baudens. (1)

Ainsi, l'armée jetait les premières pierres sur lesquelles sera bâti l'enseignement supérieur et par conséquent, l'Université d'Alger. En 1857, à la demande de la Société de Médecine d'Alger, un décret datant du 4 août signa l'acte de naissance de l'école de Médecine. Mais il a fallu attendre que la ville d'Alger la dote des crédits nécessaires à son fonctionnement. En 1859 l'école eut ses crédits. Lors de sa première rentrée, le docteur Delacroix annonçait déjà le but : « L'école d'Alger se distinguera des Ecoles de France par la composition de son personnel étudiant. A côté des élèves français, viendront s'asseoir dans nos salles de cours, les jeunes gens de toutes les nations qui contribuent au peuplement de l'Algérie. (2)

Il ajoutera plus loin « Bientôt peut être, l'école de médecine aura pour complément une école préparatoire à l'enseignement des Sciences et des Lettres ». (3) En vertu de la Loi du 20 Décembre 1879, au titre de laquelle devaient être créés des établissements d'enseignement supérieur en Algérie, elle devint Ecole Supérieure de Médecine et de Pharmacie.

C'est en 1909, aux termes de la Loi du 30 Décembre de la même année qu'elle acquit son autonomie par rapport à l'Université de Montpellier, lorsqu'elle fut érigée en Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Alger.

-L'Ecole des Lettres :

On attendra alors vingt ans pour voir déposer à la séance du parlement du 17 décembre 1877, un projet de loi qui sera voté le 20 décembre 1879. Il instituait : « article 1, Il est Créé à Alger, à côté de l'école de médecine et de Pharmacie déjà

(1) Revue internationale de l'enseignement supérieur. Tome 59, janvier-juin 1910, page 225

(2) Melia (J.).- Histoire. de l'Université d'Alger, Paris, Maison du livre, 1950, page 250

(3) Paoli Louis.- Catalogue de la bibliothèque de l'Université d'Alger, 1888.

existante, une école préparatoire à l'enseignement du Droit, une école préparatoire à l'enseignement des lettres. La création de ces écoles, il faut le dire ne le devrait que grâce à monsieur Bert universitaire et homme politique qui dans son exposé des motifs, lançait les grandes lignes de cet enseignement supérieur : «Qui pourrait douter qu'un enseignement dans lequel les Sciences, les Lettres, le Droit seraient représentés, n'opérerait une salutaire action sur l'esprit d'une population intelligente, peut-être encore trop exclusivement préoccupée par la lutte pour l'existence sur un sol à peine conquis... Jetés en plein pays arabe ou kabyle, à la merci d'un interprète ou même d'un Chaouch sans connaître un mot de la langue, des mœurs, des coutumes de ces populations qu'ils vont administrer ou juger... Il faut que l'enseignement supérieur Algérien soit à la fois théorique et général, pratique et spécial ». (1)

Il est intéressant de noter que dès 1832, l'enseignement de la langue arabe, de la littérature arabe, et de la Charia, furent autorisés en Algérie. Confié tout d'abord à un traducteur militaire, le niveau de langue enseigné était élémentaire, répondant essentiellement aux besoins de l'administration militaire et au contexte historique. C'est ainsi d'ailleurs que par Ordonnance Royale en date de 1839, le corps enseignant en la matière fut rattaché à l'Administration de la Guerre.

Ces cours prirent cependant de plus en plus d'ampleur, et constituèrent le noyau de la future Ecole Supérieure des Lettres d'Alger. A partir de 1849, cette expérience fut répétée à Oran et à Constantine. Lorsque l'Ecole Supérieure des Lettres d'Alger fut créée (le 20 Décembre 1879), cet établissement donna la primauté aux études historiques par rapport aux enseignements de littérature et de philosophie. En 1905, huit professeurs titulaires et trois chargés de cours pour l'enseignement de la géographie et de l'histoire de l'Afrique du nord, la langue et la littérature arabe, le dialecte berbère, la littérature persane et égyptienne, les antiquités africaines, la philosophie et l'histoire musulmane. (2). L'Ecole se classait parmi les meilleurs centres d'études orientales de l'époque. Grâce à cet élan, divers établissements dépendant ou non d'universités françaises virent le jour : en 1900, l'Ecole Normale d'Instituteurs de Bouzareah ; en 1900 également, l'Ecole de Commerce ; en 1905, l'Institut d'Etudes Agricoles. En 1905, elle abrita le XIIIème Congrès des Orientalistes.

Aux termes de la Loi du 30 Décembre 1909, l'Ecole devint Faculté des Lettres de l'Université d'Alger.

-L'Ecole de Droit :

L'intérêt pour l'enseignement du Droit se manifesta dès 1857, suscité par des considérations d'ordre historique liées au contexte colonial : l'administration française avait besoin de connaître les lois et règlements régissant la société algérienne. Cet enseignement devait d'ailleurs accorder une large place au droit musulman et au droit coutumier. En ses débuts, cet enseignement était dispensé dans de modestes locaux situés à la Casbah, et consistait en une préparation au Baccalauréat et à la Capacité en Droit. Un projet de développement de cet enseignement préparé par le Professeur Paul Beer entre 1833 et 1876 ne put se concrétiser.

C'est la Loi du 12 Décembre 1879 qui autorisa l'enseignement formel du Droit et la création d'une Ecole de Droit. Progressivement, un cycle de Licence en Droit fut mis

(1) Revue internationale de l'enseignement supérieur. Tome 59, janvier-juin 1910, page 225.

(2) Tayeb Chentouf, La sociologie au Maghreb : Cinquante ans après, in Revue Africaine de Sociologie, n°10, 2006, pp. 1-30.

sur pied, mais les examens étaient administrés outre-mer (Aix-en-Provence et Montpellier).

En vertu de la Loi du 05 Décembre 1885, l'Ecole fut autorisée à organiser une préparation complète à la Licence en Droit. Cet enseignement se développa progressivement. A partir de 1889, l'Ecole délivra un Certificat d'Etudes de Législation.

En 1909, aux termes de la Loi du 30 Décembre de la même année, elle fut érigée en Faculté de Droit de l'Université d'Alger. En 1957 (Décret du 26 Août), ses prérogatives furent étendues et elle devint Faculté de Droit et de Sciences Economiques. Elle devait le demeurer au-delà de l'Indépendance, jusqu'à la Réforme de l'Enseignement Supérieur de 1971, qui transmua cette Faculté en Instituts.

- L'Ecole des Sciences :

L'Ecole des Sciences fut créée en 1868. Dès 1880, elle réalisa de nombreux travaux de recherche dans les domaines de la géologie, de la botanique, et de la chimie, contribuant ainsi au développement de l'agriculture et de l'industrie. Il mérite d'être noté qu'en ses débuts, en raison de moyens encore limités, elle dut associer ses efforts à ceux de l'Ecole de Médecine.

En 1909, aux termes de la Loi du 30 Décembre, elle devint Faculté des Sciences de l'Université d'Alger.

Ces Ecoles prirent une telle ampleur, qu'ils vécurent une des plus graves crises et ce entre 1900 et 1903. Ces crises furent provoquées par des critiques : les uns les voulaient strictement « Algériennes », « locales », les autres voulaient qu'elles aient une portée « générale ». La question était axée sur la francisation, l'Algérianisation de l'enseignement supérieur. « Les écoles supérieures d'Alger doivent rester un foyer de haute culture, mais elles doivent aussi s'adapter de plus en plus au pays où elles vivent et pousser dans le sol algérien des racines vigoureuses. Il faut que l'enseignement supérieur ait ici sa physionomie propre qu'il collabore à tout ce qui s'y fait dans l'intérêt de la grandeur et de la prospérité du pays » (1).

Le 27 juillet 1905, le Ministre de l'instruction publique, présenta dans une lettre au Gouverneur général, un projet : celui de regrouper en une Université les Ecoles, de Droit, de Médecine et de pharmacie, des Sciences et des Lettres. Un vote de la chambre des députés signa la loi du 30 décembre 1909 relative à l'Université d'Alger. (2)

-Ouverture d'un Grand Nombre d'Instituts :

Outre ces Facultés, l'Université d'Alger vit pendant la période coloniale la création d'un grand nombre d'Instituts pour coordonner les enseignements et les recherches :

1845 : L'Institut de Biotechnique et de Biométrie, L'Institut des Hautes Etudes Islamiques (qui était la « division supérieure de la medersa d'Alger »).

1923 : L'Institut d'Hygiène et de Médecine d'Outre-Mer,

1931 : L'Institut de Météorologie et de Physique Astronomique

1937 : L'Institut d'Etudes Sahariennes, fondé par Décret en date du 20/07/1937.

1942 : L'Institut d'Urbanisme au titre d'un Décret en date du 11/07/1942

1944 : L'Institut d'Education Physique et des Sports par Décret en date du 24/04/1944

1949 : L'Institut d'Etudes Politiques

(1) AGERON (Ch.R) Histoire de l'Algérie contemporaine : 1830 -1988, Paris, PUF ,1990 T.II. Page 163.

(2) Idem, p 163

1956 : L'Institut d'Etudes Nucléaires

1956 : L'Institut des Etudes Philosophiques, créé par Décret en date du 05/05/1952.

1956 : L'Institut d'Ethnologie, créé par Décret en date du 31/03/1956

1957 : L'Institut de Préparation aux Affaires.

S'y ajoutent des écoles techniques comme l'École d'ingénieurs des travaux publics d'Alger en 1926(1).

En dehors de l'université, l'Institut de recherches économiques et sociales voit le jour en 1954. Le Centre de recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques est créé en 1956 à la suite d'importantes découvertes. Il prend le relais du laboratoire d'anthropologie et d'archéologie préhistorique créée au sein de l'Université en 1949. De nombreuses sociétés savantes éditent des revues et organisent des congrès : la Société de géographie et d'archéologie née en 1878, la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du nord qui date de 1896. La Société historique algérienne publie *La Revue africaine* dans laquelle des Algériens comme M. Ben Chenab, Ben Choab, Soilah, Ben Mrad, M. Lacheraf, I. Hamet publient régulièrement des articles. Ces institutions d'enseignement et de recherche reçoivent des étudiants et des chercheurs français dans leur quasi-totalité. Les autochtones y sont faiblement représentés comme le montre l'exemple de l'Algérie. Les étudiants algériens qui s'inscrivent à l'Université d'Alger de 1955 à 1961, c'est à dire à la fin de la période coloniale, se répartissent de la manière suivante : 1353 en lettres, 1384 en droit, 525 en médecine et pharmacie et 774 en sciences. Leur nombre qui s'élève à 4036 représente 11,88 pourcent du total des étudiants. De 1870 à 1962, un nombre infime d'Algériens ont pu soutenir une thèse de doctorat. A. Ben Fekar soutient, en 1908, à l'Université de Lyon une thèse de droit sur L'usure en droit musulman et des conséquences pratiques, puis, en 1910, une thèse complémentaire sur la commande (al qirâd) en droit musulman. M. Bencheneb est le premier Algérien a présenté une thèse à l'Université d'Alger, en 1922, sur Les mots turcs et persans conservés dans le parler algérien. S. Khiat présente, en 1924, à l'Université d'Aix en Provence un travail qui est un Essai sur le statut personnel des Musulmans. S. Mahmassani est candidat au doctorat avec une thèse sur Les idées économiques d'Ibn Khaldoun. Essai historique, analytique et critique, à l'Université de Lyon. T. Aït Amer s'est intéressé à la vente et le louage en droit berbère à l'université de Paris, en 1949. A. Nour présente, toujours en droit, une recherche sur L'agriculture algérienne autochtone et les tentatives de sa modernisation à Paris en 1954. Enfin, en 1961, M. Cherit défend une thèse en lettres à Paris sur Les formes des noms arabo-musulmans. (2).

En 1945-1946, les étudiants musulmans d'Alger sont 360 (sur un effectif total d'environ 5000), ceux de Paris plus de 350, dont une centaine d'Algériens. En 1955-56, ces chiffres passent à 500 à Alger (11,4 % du total), 300 à Paris, au total plus de 1 400 étudiants musulmans algériens sur l'ensemble des territoires français. En 1961, les étudiants algériens se répartissent en trois groupes approximativement égaux : près d'un millier restés à l'Université d'Alger (18 % du total), un autre millier en France, un troisième dispersé en plusieurs pays. Leur croissance, à l'Université d'Alger, a été nettement plus rapide que celle des étudiants d'origine européenne au cours des années 1950 : on tendait vers une représentation enfin proportionnelle à l'ensemble des populations vivant sur le sol algérien.(3)

(1) www.univ_alger.dz/index.php/extensions/historique

(2) Tayeb Chentouf, La sociologie au Maghreb : Cinquante ans après, in *Revue Africaine de Sociologie*, n°10, 2006, pp. 1-30.

(3) fr.wikipedia.org/wiki/université-d%27alger

L'Université d'Alger, l'une des 16 universités régionales françaises, répond à la fois à la volonté républicaine d'élévation du niveau de formation et à la politique coloniale : "Donner un enseignement à tous les enfants des nations qui contribuent au peuplement de l'Algérie". En fait les exigences de la colonisation accordent à un nombre très limité d'Algériens musulmans d'entrer à l'Université, notamment pour fournir des cadres intermédiaires à la colonisation – tout comme dans l'armée française qui forme des officiers subalternes "indigènes".

Face à cette politique, pour les Algériens, il ne restait qu'une seule alternative : se diriger vers les Universités musulmanes, de Fès, Tunis ou le Caire (Kairouan, El-Zeitouna, Al Azhar).

Après la première guerre mondiale, les Algériens, conscients des injustices et misères qu'ils

Subissaient et vivaient, eurent le désir d'apprendre dans les écoles françaises.

L'enseignement devint alors l'une de leurs principales revendications, c'est ainsi « qu'en décembre 1927 fut créé à Paris l'association des étudiants Musulmans Nord Africains (l'AEMAN). Elle devient une filiale autonome de sa rivale l'AGEA (dominée par les étudiants européens) et participe par l'intermédiaire de celle-ci à l'UNEF (Union Nationale des Étudiants de France). Cinq années de cordiale coopération aboutissent en 1930 à l'élection de Ferhat Abbas, président de l'AEMAN, à la vice-présidence de l'UNEF.(1) Son but était « le regroupement de tous les étudiants Nord Africains pour permettre de mieux défendre leurs intérêts matériels et moraux » 2) Dans son premier congrès, cette association demanda l'enseignement de l'Arabe à tous

Les niveaux. Puis « une mission scientifique fut envoyée à Tunis par les milieux culturels de Guerrara... Elle créa une bibliothèque « El-Istiquama » qui devait être suivant Ibn Yakdhan : « Une fondation d'ou sortirait les Oulamas, les littérateurs, les écrivains, les orateurs qui travailleraient pour la patrie, le patrimoine et la renaissance nationale » (3)

Des journaux, des revues furent lancées, des imprimeries furent créées, des medersas (malgré

L'interdiction) virent le jour. Des penseurs comme Abd-el-Hamid Ibn Badis apparaissent. Après des études à la « Zeitouna » et un voyage au « Machrek », il s'établit en Algérie comme enseignant libre et lance en 1925 le journal « Al mountakid » puis « Al-Chihab ». La Nahda apparut comme une réponse au système de l'enseignement colonial mais aussi « comme un phénomène politique, une poussée nationaliste, une tendance vers une révolution politique... » (4)

Dès l'origine, et pendant toute cette période, l'enseignement supérieur en Algérie fut conçu pour servir les intérêts de l'entreprise coloniale. Il s'était agi, dès le début, de franciser l'enseignement en Algérie et de le concevoir dans le cadre d'un rattachement direct à l'Université métropolitaine.

2. Après l'indépendance :

(1) Yassine Mohammed Ferfera et Tchirine Mekideche, « La place des sciences sociales et humaines dans le système supérieur algérien », Revue internationale d'éducation de Sèvres décembre 2008, mis en ligne le 01 décembre 2011.

(2) KADDACHE (M.), Histoire du nationalisme Algérien, T.I.1980, Page 220-221.

(3) Idem, T.I. Page 220.

(4) Merad (A.) Le Réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1940, essai d'histoire religieuse et sociale, Maison des Sciences de l'Homme, Recherches Méditerranéennes, 1967, Page 119.

Le système d'enseignement supérieur algérien est relativement jeune et résulte d'un processus de réforme entamé dès le recouvrement de la souveraineté nationale. Jusqu'à l'indépendance, la formation supérieure de type universitaire était orientée vers la formation d'une élite coloniale française. Le processus de construction d'un système éducatif national proprement algérien débute avec la création du ministère de l'éducation en 1963. L'université d'Alger, dont la création remonte à 1909, L'École de médecine et de pharmacie fut créée à Alger en 1859. En 1879 s'ajoutèrent la faculté des sciences, celle de lettres puis de droit. En 1909, ces facultés sont regroupées avec d'autres instituts, pour donner naissance à l'Université d'Alger, l'une des plus anciennes d'Afrique.

L'université algérienne constituera le noyau du développement du système d'enseignement supérieur algérien, qui va connaître une croissance quasi exponentielle. Ne dépassant guère 2 500 à la rentrée universitaire de septembre 1962, le nombre d'étudiants inscrits pour une formation de graduation a atteint les 800 000 étudiants à la rentrée universitaire de 2006/2007.

Totalement concentrés dans une seule université en 1962, ces effectifs sont désormais répartis dans plus de cinquante établissements qui couvrent tout le territoire national avec une densité appréciable, ce qui répond au principe du service public de proximité. En matière d'offre de formation, la palette complète de disciplines est proposée. Cependant la répartition de cette offre de formation se caractérise encore par de forts déséquilibres dont la correction constitue l'un des principaux objectifs assignés aux efforts déployés par les pouvoirs publics.

Le développement rapide de l'Université algérienne, encore en cours, pose aujourd'hui un double problème : celui de la consolidation de tous ses segments et celui de la correction de ses dysfonctionnements. Il est plus que probable que les difficultés d'ordre organisationnel et fonctionnel des établissements d'enseignement supérieur sont en partie liées au rythme exceptionnellement accéléré de leur croissance.

Les étapes du développement du système d'enseignement supérieur :

Tout en poursuivant sa vocation de formation et de recherche, l'université connut également des changements sur les plans de l'organisation, de la structuration, et de l'orientation en matière de pédagogie et de recherche. L'évolution de l'institution universitaire algérienne dans ses structures a connu plusieurs étapes essentielles depuis l'indépendance :

1) Première étape 1962-1971 : la prise en charge de l'héritage colonial.

À l'indépendance, l'Algérie hérite d'une université organisée en facultés disciplinaires académiques, caractérisée par un cloisonnement extrême et à vocation élitiste. Issu du modèle français, ce système d'enseignement supérieur avait une orientation plus académique que professionnelle. L'enseignement à caractère technologique, qui n'avait pas droit de cité à l'Université, était organisé dans des établissements spécialisés. L'organisation de l'Université accordait peu d'autonomie à la faculté qui était plus une structure à caractère pédagogique et scientifique qu'administrative. La faculté regroupait un ensemble de disciplines caractérisées par un certain degré de proximité, bien qu'assez autonomes les unes par rapport aux autres, par exemple le droit et les sciences économiques, les mathématiques et la physique, la biologie et la chimie, la sociologie et l'histoire, etc. Parallèlement à cela, sur le plan spatial, la carte universitaire était réduite à sa plus simple expression. L'essentiel des établissements d'enseignement supérieur était regroupé dans la

capitale. L'Université d'Alger était la principale université algérienne. Elle couvrait les disciplines essentielles (sciences exactes et technologie, sciences médicales, sciences sociales et humaines). L'Université était composée de Facultés couvrant des Départements.

Les exigences du modèle de développement économique, dont la mise en œuvre a commencé à partir de 1967, imposaient une mutation du système d'éducation et de formation en général et de l'enseignement supérieur en particulier. En effet, le schéma d'industrialisation conçu par l'État induisait des besoins importants en cadres supérieurs qui ne pouvaient alors être satisfaits. Une nouvelle orientation et de nouvelles missions sont définies et assignées à l'Université.

2)Deuxième étape 1971-1974 : la mise en œuvre de la réforme du système d'enseignement supérieur.

La réforme de l'enseignement supérieur de 1971 vise une intensification de la croissance de l'enseignement supérieur, instaure une refonte totale des programmes de formation (avec un objectif de développement de l'enseignement de la technologie dans les différents cursus) et de l'organisation des études. La réforme décrète l'arabisation progressive des disciplines, à commencer par certains enseignements des sciences sociales (dans un premier stade, la philosophie et l'histoire).

Elle supprime (comme en France à la même époque) le système des Facultés et réunit les différentes disciplines par affinités, dans le cadre de Départements et d'Instituts. C'est ainsi que la faculté des sciences a éclaté en plusieurs instituts, chacun d'eux centré sur un domaine scientifique : instituts de mathématique, de physique, de chimie, d'informatique, de biologie, des sciences de la terre. L'université d'Alger, spécialisée dans les sciences sociales et humaines, fut restructurée en quatorze instituts : instituts d'études juridiques et administratives (droit), d'économie, des langues étrangères, de langue et de littérature arabes, de sociologie, de psychologie et des sciences de l'éducation, d'histoire, de philosophie, de sciences politiques et des relations internationales, d'information et de communication, d'archéologie, d'éducation physique et sportive, de bibliothéconomie, de traduction et interprétation.

L'enseignement de la sociologie se diversifiait en quatre spécialités : sociologie générale et politique, industrielle, culturelle, urbaine et rurale. L'enseignement de la psychologie proposait quant à lui deux spécialisations classiques psychologie clinique et psychologie du travail. On introduisit la nouvelle spécialité « sciences de l'éducation », on institua des formations comme l'orientation scolaire et professionnelle ainsi que l'orthophonie. Quelques années plus tard, on créa des formations techniques de courte durée à projection professionnelle (DEUA) répondant plus ou moins à des besoins réels du marché du travail. Ce type de formation constituait pour l'époque une nouveauté pour l'enseignement des sciences sociales et humaines. En psychologie par exemple, une formation en trois ans de techniciens de l'orientation scolaire et professionnelle est proposée. En économie, on propose des formations courtes en informatique de gestion, en statistique appliquée aux sciences sociales, etc.

La formation post-graduée était assurée en partie en Algérie, et en partie à l'étranger, en Europe occidentale – en France en particulier –, aux États-Unis et Canada, dans les pays d'Europe de l'est et dans les pays du Moyen Orient, notamment l'Égypte. Durant cette période, l'essentiel de l'encadrement scientifique et pédagogique resta assuré par des enseignants coopérants. En sciences

économiques, ils étaient majoritairement français. Le français était encore assez largement la langue d'enseignement, mais l'arabisation de l'enseignement en sciences sociales et humaines était en marche. De la période coloniale à 1972, la formation dans ce qui aujourd'hui est dénommé « sciences humaines et sociales » concernait essentiellement un petit noyau de disciplines – sciences économiques et droit, philosophie, histoire, lettres, psychologie, sociologie – dont l'enseignement était assuré par deux facultés : celle des lettres et sciences humaines et celle de droit et sciences économiques. Elle débouchait sur une licence « ès sciences économiques » ou « ès lettres »... en sociologie, psychologie, histoire, philosophie, lettres. Ces licences à plusieurs certificats étaient dépourvues d'options. La formation en sciences économiques n'était pas totalement autonomisée par rapport à l'enseignement du droit : licence en droit et licence en sciences économiques partageaient le même tronc commun des deux premières années et ce jusqu'en 1970. Celles en psychologie et sociologie partageaient un tronc commun d'une année dénommée propédeutique.

Cet enseignement des sciences sociales était dispensé dans un seul établissement, l'université d'Alger avec ses deux annexes d'Oran et de Constantine, celles-ci ne prenant en charge que les deux premières années de la licence. De jeunes enseignants algériens formés dans les universités françaises pour la plupart et des enseignants français « coopérants » assuraient l'encadrement scientifique et pédagogique. La recherche et la formation à la recherche étaient assurées par la formation doctorale.⁽¹⁾

3) Troisième étape 1974-1984 développement extensif et arabisation de l'enseignement. :

Peu de temps après la réforme de 1971, on vit apparaître de nombreux décalages par rapport aux objectifs définis initialement. On observait en particulier que le libre accès à l'enseignement supérieur ne mettait pas un terme au déséquilibre dans la répartition des effectifs entre les différentes filières. La situation s'aggrava même avec l'accroissement des bacheliers au cours de cette période. Par ailleurs, les nouvelles modalités d'organisation des cursus s'avérèrent trop complexes et, sur le plan administratif, l'autonomie des instituts ne se concrétisa pas réellement.

C'est pourquoi, dès le début des années quatre-vingts, un certain nombre de mesures vont être mises en œuvre afin d'assurer une meilleure adéquation entre la formation supérieure et les besoins de l'économie nationale. Parmi ces mesures à caractère essentiellement correctif, on mentionnera l'intégration explicite de l'enseignement supérieur dans le processus global de planification nationale. Pour la première fois, des objectifs quantitatifs précis de formation de cadres par branches et secteurs d'activité sont assignés à l'enseignement supérieur. Cela revêt la forme de la carte universitaire de 1982 (réactualisée en 1984) qui traduit les besoins en termes de production annuelle de diplômés par discipline et filière de formation. On note aussi une tentative de mieux réguler les flux des différentes filières, en fixant des conditions restrictives d'accès, de manière à éviter l'engorgement de certains curricula.

Le 24 janvier 1978 fut ouverte l'Université des Sciences et de la Technologie de Boumerdes, ce qui entraîna la fermeture de la Faculté des Sciences, jusqu'alors dépendante de l'Université d'Alger.

(1) Yassine Mohammed Ferfera et Tchirine Mekideche, « La place des sciences sociales et humaines dans le système supérieur algérien », Revue internationale d'éducation de Sèvres décembre 2008, mis en ligne le 01 décembre 2011.

L'arabisation fut étendue à toutes les disciplines et de nouveaux Instituts furent créés :

- l'Institut de Bibliothéconomie ;
- l'Institut d'Education Physique et Sportive ;
- l'Institut des Sciences Islamiques

4) Quatrième étape 1984-1998 : spécialisation de l'Université d'Alger dans les sciences sociales et humaines.

Dès Septembre 1984, les sciences médicales devinrent autonomes : les anciens instituts des Sciences Médicales, de Chirurgie Dentaire, et de Pharmacie furent réunis au sein de l'Institut National des Etudes Supérieures Médicales (INESM).

L'Université d'Alger se spécialisa dans les sciences sociales et humaines.

Les Instituts composant l'Université étaient les suivants :

- L'Institut des Etudes Juridiques et Administratives (Droit)
- L'Institut d'Economie
- L'Institut des Langues Etrangères
- L'Institut de Littérature et de Lettres Arabes
- L'Institut de Sociologie
- L'Institut de Psychologie et des Sciences de l'Education
- L'Institut d'Histoire
- L'Institut de Philosophie
- L'Institut de Sciences Politiques et des Relations Internationales
- L'Institut d'Information et de Communication
- L'Institut d'Archéologie
- L'Institut d'Education Physique et Sportive
- L'Institut de Bibliothéconomie
- L'Institut de Traduction et Interprétation

5) Cinquième étape : 1998 à 2009 : Nouvelle organisation de l'université en facultés

À l'issue de cette évolution extrêmement rapide, la situation de l'Université algérienne se caractérisait, à la rentrée universitaire 1997-1998, par un ensemble de dysfonctionnements problématiques. En premier lieu, on pouvait noter le gonflement considérable des effectifs dans certaines filières avec de sérieuses difficultés de prise en charge se traduisant par une efficacité et un rendement des plus faibles. De fait, la gestion des effectifs n'obéissait plus aux normes minimales souhaitables : normes d'accueil, normes d'encadrement, etc. On constatait également la tendance à l'expansion, par effet de « clonage », de la carte universitaire en dehors des normes exigibles, notamment en matière d'encadrement pédagogique. Les troubles politiques de la période poussèrent de surcroît de nombreux universitaires au départ vers d'autres pays, ce qui renforça le problème d'encadrement.

Par ailleurs, la cohabitation de treize universités, treize centres universitaires, dix instituts nationaux qui sont, d'une manière générale, mono-disciplinaires, neuf ENS/ENSET mono-disciplinaires, dix grandes écoles et instituts nationaux spécialisés, posait problème.

Aux termes du décret N° 98-382 du 12/12/1998, amendant le Décret No. 84-209 du 18 Août 1984, portant Organisation et Gestion de l'Université d'Alger. Ce Décret prévoit la composition suivante :

- ☐ Faculté de Droit
- ☐ Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
- ☐ Faculté de Médecine
- ☐ Faculté des Lettres et Langues

- ☐ Faculté d'Etudes Religieuses
- ☐ Faculté des Sciences Sociales.

N.B. : Noter que les enseignements de médecine et d'études religieuses, auparavant gérés indépendamment de l'Université d'Alger, sont désormais intégrés à celle-ci.

Il devint clair qu'il fallait concevoir un dispositif unificateur ayant pour objectif majeur la rationalisation du système dans son ensemble. Ce fut l'un des objectifs recherchés par la loi n° 99-05 du 04/04/1999, plusieurs fois amendée, et qui forge l'identité du système actuel. Celui-ci compte désormais soixante établissements d'enseignement supérieur de différents statuts administratifs, dont vingt-sept universités, seize centres universitaires, deux annexes universitaires, six instituts nationaux, cinq écoles nationales et quatre écoles normales supérieures. La diversité est encore réelle. L'ensemble, réparti à travers quarante et une villes universitaires, regroupe 217 structures de prise en charge des activités pédagogiques et 640 laboratoires de recherche scientifiques. (1)

Aux termes du Décret Exécutif O1-264 du 18 Septembre 2001, amendant le Décret 84-209 du 18 Août 1998, une Faculté des Sciences Politiques et de l'Information fut créée et la Faculté d'Etudes Religieuses prit le nom de Faculté des Sciences Islamiques.

L'Université d'Alger se compose donc désormais des Facultés suivantes :

- Faculté de Droit
- Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
- Faculté de Médecine
- Faculté des Sciences Sociales et Humaines
- Faculté des Sciences Politiques et de la Communication
- Faculté des Lettres et Langues
- Faculté des Sciences Islamiques

Il est important de noter que l'Université d'Alger est dotée de Trois Importants Services Communs au service de toutes les structures de cette institution :

- La Bibliothèque Universitaire (située à la « Faculté Centrale »)
- Le Centre de Calcul (situé à la « Faculté Centrale »)
- L'Imprimerie (située à l'Antenne de Bouzareah).

-DES INSTITUTS ONT ETE CREES AUX TERMES DU DECRET EXECUTIF 03-279 du 23/08/2003 fixant les règles particulières d'organisation et de fonctionnement des Instituts de cette Université. Les Instituts créés étaient d'anciens départements :

- ☐ L'Institut d'Archéologie ;
- ☐ L'Institut d'Education Physique et Sportive.

L'année 2004/2005 a vu le lancement d'un nouveau régime d'études universitaires portant la dénomination LMD, licence-master-doctorat, en référence au cursus mis en place en Europe dans le cadre du processus de Boulogne. Cette réforme, dont la mise en œuvre se fait graduellement en fonction des conditions locales, a été pensée comme une nécessité dictée par l'objectif d'adaptation du système algérien d'enseignement supérieur à l'environnement international, notamment en offrant aux étudiants des formations mieux adaptées à leurs capacités, organisées selon des rythmes plus flexibles. Parmi les autres objectifs, on peut citer la mise en adéquation du diplôme de l'enseignement supérieur avec la demande économique et sociale en

(1) Yassine Mohammed Ferfera et Tchirine Mekideche, idem

matière de compétences, en encourageant le secteur économique public et privé à s'intéresser à la prise en charge des missions de l'enseignement supérieur.

6) Sixième étape : de 2009 à 2013 : l'organisation et le fonctionnement de l'université d'Alger

L'amendement affectant l'université d'Alger aux termes du décret exécutif N°09-342 du 3 Dhou El Kaada 1430 correspondant au 22 octobre 2009 modifiant le décret N°84-209 du 18 août 1984 est relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'université d'Alger. Ce Décret modifie le nombre de Facultés composant l'Université d'Alger.

En application des dispositions de l'article 3 du même Décret Exécutif, le nombre et la vocation des facultés composant l'Université d'Alger sont fixés comme suit :

- ☐ Faculté de droit ;
- ☐ Faculté de médecine ;
- ☐ Faculté des sciences islamiques

En 2009, l'université d'Alger a été subdivisée en 3 universités affiliées, comme suit :

-l'université d'Alger I, constituée des facultés de médecine, de droit et des sciences islamiques ;

-l'université d'Alger II, qui regroupe la faculté des sciences sociales et humaines, la faculté des lettres et des langues, l'Institut d'Interprétariat (Traduction), ainsi que l'Institut d'Archéologie situé à Sidi Abdellah (commune de Mahelma) ;

-et l'université d'Alger III, qui regroupe la faculté des sciences économiques, des sciences commerciales et des sciences de gestion, la faculté des sciences politiques et de l'information, ainsi que l'Institut d'éducation physique et sportive (annexe situé à Sidi Abdellah).

Trois instances exercent les fonctions de direction de l'université :

* Le Conseil d'orientation de l'université : Présidé par le ministre, ce conseil est composé de représentants de divers ministères (Finances, Education nationale, Fonction publique), de l'autorité chargée de la recherche scientifique, des principaux secteurs utilisateurs, des doyens de facultés, des enseignants par faculté, des personnels administratifs, techniques et de service, ainsi que des étudiants.

Il est à noter que le secrétaire général et le responsable de la bibliothèque centrale assistent aux réunions du conseil d'orientation avec voix consultatives. Il convient de souligner aussi que les délibérations et les décisions qui en résultent ne sont exécutoires qu'après l'aval de l'autorité de tutelle et le département des Finances en ce qui a trait aux aspects budgétaires abordés lors des réunions.

* Le Conseil scientifique de l'université : Il comprend, outre le recteur de l'université, qui se voit attribuer la fonction de président du Conseil, les vice-recteurs, les doyens de facultés, les présidents de conseils scientifiques de celles-ci, un représentant des enseignements par faculté ainsi que le responsable de la bibliothèque centrale.

Ce conseil émet des avis et recommandations, entre autres, sur :

- les plans annuels et pluriannuels d'enseignement et de recherche de l'université ;
- les projets de création, de modification ou de dissolution de facultés, de départements ou d'unités de recherche ;
- les programmes d'échange et de coopération inter-universitaires.

-Il propose également des orientations des politiques de recherche et de documentation scientifiques et techniques de l'université.

Les "avis et recommandations" qui sanctionnent les réunions du conseil scientifique sont transmis au conseil d'orientation qui en discute et décide des suites à en

donner. Pour rappel, les délibérations de ce dernier sont soumises à l'approbation des autorités ministérielles.

* Le Rectorat : Cette instance est placée sous l'autorité du recteur. Elle comprend :

- les vice-recteurs,
- le secrétaire général,
- et le responsable de la bibliothèque centrale.

Le recteur veille au bon fonctionnement de l'université, au respect de la législation appliquée à l'enseignement supérieur. Il peut prendre de ce fait, toute mesure propre à améliorer les activités pédagogiques et scientifiques au sein de l'université dans le respect des attributions des autres organes de l'université.(1)

Organisation de la recherche à l'université d'Alger :

La recherche à l'université d'Alger est organisée autour de trois axes principaux qui sont :

a) La post graduation : Intimement liée à la recherche scientifique, elle a été lancée en 1976 (Décret n°76-43 du 20/02/99 portant création de la Post-graduation et organisation) pour répondre à un besoin impératif en enseignants du supérieur.

b) Les équipes de recherche : A la suite de la dissolution de l'office national de la recherche scientifique (ONRS), la recherche a été déployée au niveau du réseau universitaire sous la forme d'équipes (Interministériel du 29 Novembre 1986 portant organisation des activités de recherche au sein des Universités, des Instituts et des Etablissements d'enseignements et de Formation.) de recherche animées par des groupes d'enseignants moyennant une indemnité financière. Cette démarche visait à instaurer des traditions de recherche et avoir des retombées sur la qualité de l'enseignement. (2)

c) L'animation scientifique : Généralement organisée sous l'égide des conseils scientifiques, telles les revues ou d'autre structures du réseau universitaires, tels les colloques et les journées d'études.

(1) Yassine Mohammed Ferfera et Tchirine Mekideche, « La place des sciences sociales et humaines dans le système supérieur algérien », Revue internationale d'éducation de Sèvres décembre 2008, mis en ligne le 01 décembre 2011, consulté le 02 juin 2014.

(2) D. ATTAL, Contribution à la valorisation de l'information scientifique et technique nationale: cas de l'université d'Alger, Revue d'information scientifique et technique ,CERIST, 1999.